



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 28 septembre 2018, 9 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Odette Hébert
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de signatures pour clore le dossier 550-17-009876-176 de la Cour supérieure – Transaction et acte d'acquiescement partiel à la demande.
4. Nomination d'un adjoint – règlement sur les permis et certificat (bandes riveraines).
5. Négociation et autorisation relatives à l'achat d'immeubles.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

238-09-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 9 h 25.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. Adoption de l'ordre du jour

239-09-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Autorisation de signatures pour clore le dossier 550-17-009876-176 de la Cour supérieure – Transaction et acte d'acquiescement partiel à la demande

240-09-2018
Autorisation de signatures pour clore le dossier 550-17-009876-176 de la Cour supérieure – Transaction et acte d'acquiescement partiel à la demande

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a confié un mandat à Me Nério De Candido afin de régler une situation non conforme à notre règlement de zonage;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le dossier inscrit à la Cour supérieure sous le numéro 550-17-009876-176 s'est réglé à la satisfaction du Conseil et conformément aux exigences de notre règlement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a signé la transaction et l'acte d'acquiescement partiel préparé par notre avocat, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la signature de la directrice générale, Madame Claire Blais, à la transaction et l'acte d'acquiescement partiel du dossier portant le numéro 550-17-009876-176 de la Cour supérieure, district de Gatineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

À la demande de madame Odette Hébert, la séance extraordinaire est suspendue à 9 h 30 pour des questionnements et monsieur Gilles Ladouceur propose de reprendre la séance à 9 h 37.

4. Nomination d'un adjoint – règlement sur les permis et certificat (bandes riveraines).

241-09-2018

Nomination d'un adjoint – règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE le règlement U-11 relatif à l'émission des permis et certificat prévoit, à l'article 10, que le Conseil nomme, par résolution, le fonctionnaire désigné ayant les pouvoirs et devoirs mentionnés aux articles suivants;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit que le fonctionnaire désigné peut se faire aider dans sa tâche par un ou des adjoints;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a confié un mandat à la firme Asisto pour dresser un inventaire des bandes riveraines et que la personne responsable d'effectuer cette tâche doit se rendre sur les terrains des propriétaires;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE monsieur Emmanuel Allanot soit et est nommé, sur une base temporaire, adjoint au fonctionnaire désigné;

QUE par cette nomination, il aura les pouvoirs prévus à l'article 12 (6) du règlement U-11, et plus précisément ceux de visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble et propriété mobilière sur le pourtour des lacs Barrière et Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. Négociation et autorisation relatives à l'achat d'immeubles

242-09-2018

Négociation et autorisation relatives à l'achat d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu des propositions pour l'achat de terrains qui pourraient répondre à des besoins futurs;

CONSIDÉRANT QUE, dans un cas précis, le Conseil est intéressé par une offre et que les informations nécessaires lui ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale a déposé une offre formelle pour l'acquisition de deux terrains situés au chemin du Tour-du-Lac, lots numéros 5696644 et 5696647, et ce, pour un coût n'excédant pas 67 500 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu;

QUE cette dépense sera financée par l'excédent non approprié.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

Il n'y a pas de citoyens qui se sont présentés à cette séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

243-09-2018
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 9 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Claire Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation